**Les classifications des régimes**

**La classification des régimes par Aristote**

Dans son *Ethique à Nicomaque* puis dans *La politique*, **Aristote** retient deux critères fondamentaux qu’il combine pour dissocier les régimes politiques. D’une part, au niveau du mode d’organisation, il retient le nombre de détenteurs du pouvoir ; d’autre part, au niveau de son mode d’exercice, il distingue les formes justes ou droites des formes perverses ou dégénérées. C’est ainsi qu’il est amené à distinguer le gouvernement d’un seul dont la forme droite est la monarchie tandis que la forme perverse est la tyrannie, le gouvernement de plusieurs dont la forme juste est l’aristocratie (gouvernement des meilleurs) et la forme dégénérée l’oligarchie (gouvernement des riches), le gouvernement de tous dont la forme correcte est « la *politie*» (le régime idéal dirigé dans l’intérêt de tous) et la forme dégénérée est la démocratie (gouvernement des pauvres). En plus du niveau institutionnel (organisation) et éthique (exercice), Aristote ajoute aussi une considération socio-économique conduisant à pourfendre le gouvernement des riches comme le gouvernement des pauvres. Cette classification vaut d’abord par sa simplicité et par sa généralité. Elle eut une énorme influence dans l’antiquité où elle fut souvent reprise mais aussi durant la modernité où des penseurs comme **Machiavel** ou **Rousseau** s’en sont largement inspirés.

**La classification des régimes selon Rousseau**

Dans *Le Contrat social*, **Jean-Jacques Rousseau** prolonge largement **Aristote** mais il lit les régimes moins en penseur réaliste qu’en moraliste. Aussi distingue-t-il le gouvernement d’un seul, de plusieurs et de tous qui contiennent à chaque fois une forme correcte et une autre corrompue. Car, selon **Rousseau**, une même forme de gouvernement peut être « *la meilleure dans un certain cas et la pire d’en d’autres*». La démocratie lui paraît être un régime idéal propre aux dieux plus qu’aux hommes. Elle « *n’a jamais existé et n’existera jamais dans la rigueur de l’acception*». Elle suppose un petit Etat, une grande simplicité de mœurs, une égalité absolue. C’est pourquoi sa forme perverse est plus certaine mais risquée.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Tous** | **Quelques-uns** | **Un seul** |
| **Forme correcte** | Démocratie | Aristocratie | Monarchie |
| **Forme corrompue** | Ochlocratie | Oligarchie | Tyrannie |

**La classification des régimes selon Montesquieu**

**Montesquieu** va introduire une modification substantielle dans cette classification. S’il retient aussi le critère du nombre en opposant le gouvernement d’un seul et celui du nombre, en revanche, il ajoute un principe moral qui anime le régime. En d’autres termes, le mode d’exercice du pouvoir est appréhendé selon un principe général qui traduit aussi une certaine dynamique sociale. Cela conduit **Montesquieu** à concevoir deux régimes où un seul gouverne : d’abord, la monarchie qui est le régime où règne la logique de l’honneur ; ensuite, le despotisme où règne la logique de la crainte. S’agissant du régime de tous c’est-à-dire dans l’intérêt de tous, **Montesquieu** l’appelle la République ; son ressort est la vertu. Il en détaille deux versions : la démocratie est présentée comme le régime où le peuple exerce la puissance souveraine ce qui est connoté comme étant un régime allant vers les excès ; au contraire, l’aristocratie est le gouvernement où seule une partie du peuple gouverne (les nobles) et cela se traduit par la vertu de la modération.

**Les classifications modernes**

La question de la nature des régimes n’a cessé d’être retravaillée par les théoriciens modernes. Plusieurs critères combinés ont été tentés. Mais avec le règne du système représentatif et de la pensée libérale (libéralisme politique), il est devenu courant d’opposer les démocraties pluralistes d’une part, des régimes non démocratiques d’autre part qui peuvent être soit autoritaires, soit totalitaires.